

Féminicides : la Belgique toujours à la traîne sur la collecte des données

L'Etat belge s'est doté l'été dernier d'un texte pionnier en Europe sur les féminicides, qui ambitionne de rattraper le retard sur la collecte des données relatives aux violences sexistes. Mais les associations féministes craignent qu'il soit insuffisant pour réellement endiguer le problème.

Depuis 2019, le blog Stop Féminicide recense entre 24 et 27 féminicides commis chaque année en Belgique.

© LOUIZA KARAGEORGIU (MIIR)

Méthodologie

Dans le cadre du réseau EDJNet (European Data Journalism Network), *Le Soir*, en collaboration avec 14 autres médias européens, a tenté de réaliser l'état des lieux le plus complet et le plus récent possible des violences faites aux femmes en Europe.

En demandant des données aux autorités nationales compétentes pour la période allant de 2012 à 2023, en utilisant les statistiques produites par Eurostat et en compilant celles d'associations militantes, comme celles du blog Stop Féminicide en Belgique, ce travail, coordonné par le média grec MIIR, a permis de créer une nouvelle base de données sur les violences faites aux femmes. Voici les 15 médias qui ont participé à cette enquête, menée entre novembre 2023 et mars 2024 : MIIR (Grèce), *Le Soir*, *El Confidencial* (Espagne), *Alternatives Economiques* (France), *Divergente* (Portugal), *VoxEurop* (Europe), *Pod črto* (Slovénie), *Noteworthy* (Irlande), *EUrologus/HVG* (Hongrie), *Deník Referendum* (Tchéquie), *PressOne* (Roumanie), *Delfi* (Lituanie), *Dennik N* (Slovaquie), *OBC Trans.europa* (Italie) et *BIQda/Gazeta Wyborcza* (Pologne). T.H.A ET A.D.



THÉO ANBERRÉE
AGATHE DECLÉIRE

Elles s'appelaient Laurence, Ingrid, Marie-Anne et Stéphanie. Toutes les quatre sont mortes cette année en Belgique de la main de leur mari. Elles ont été victimes d'un féminicide, soit le meurtre d'une femme parce qu'elle est une femme.

Comme elles, plus de 14.143 femmes ont été tuées intentionnellement en Europe, entre 2012 et 2022. Au moins 4.334 sont mortes des mains de leur conjoint et 2.472 de celles d'un membre de leur famille. Voici ce que révèlent les chiffres d'Eurostat, complétés et étudiés par quinze médias européens, dont *Le Soir* (voir méthodologie).

Ces drames ne constituent toutefois que la partie émergée de l'iceberg. Les données de l'Institut de statistique européen ne sont pas complètes : certaines années sont manquantes dans les statistiques collectées durant cette période, et une minorité de pays, dont la Belgique, n'a pas de données officielles sur le genre des victimes d'homicides volontaires.

L'Etat belge collecte bien des données générales sur les cas de violences au sein du couple, ainsi que sur les suspects de violences domestiques et leur sexe, mais selon Dries De Bont, chargé de communication pour le ministère public, « aucun chiffre sur les victimes ne peut être fourni ». Même son de cloche chez Jana Verdegem, attachée de presse de la police fédérale : l'identité des victimes (âge, sexe, etc.) ne fait pas partie des statistiques disponibles. « Nous disposons de données concernant la répartition

mineurs/majeurs et hommes/femmes pour ce qui concerne les auteurs des faits, mais pas pour les victimes », précise-t-elle.

« Le comptage est en cours d'élaboration », nuance Marie-Colline Leroy (Ecolo), secrétaire d'Etat à l'Egalité des genres. A la suite de l'adoption de la loi Stop Féminicide à l'été 2023, qui reconnaît et définit les différents types de féminicides et prévoit des dispositifs de prévention, d'analyse et de suivi de ces crimes, la Belgique va se doter de données officielles. Une mesure qui s'est fait attendre, car depuis 2016, année de la signature par la Belgique de la Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes, notre pays ne respecte pas le traité qui le contraint pourtant à collecter des données statistiques sur les violences basées sur le genre.

« Pas de relais suffisant au niveau fédéral »

Comment expliquer ce retard ? Pour Sylvie Lausberg, secrétaire générale de la section européenne du Conseil international des femmes (CIF), c'est dû à la difficulté de traduire la Convention d'Istanbul, et les traités internationaux en général, dans la loi belge. « Mais en ce qui concerne la loi Stop Féminicide, la difficulté est double », précise-t-elle. Tout

d'abord, les compétences liées aux droits des femmes sont généralement attribuées à un secrétariat d'Etat, pas un ministère, ce qui fait qu'il n'y a « structurellement pas de relais suffisant au niveau fédéral, et notamment au kern, pour faire avancer les choses. Et l'autre souci est l'éclatement des compétences entre les entités. Pour l'adoption de la loi Stop Féminicide, il a fallu que tous les ministres et secrétaires d'Etat travaillent de concert pour pousser ce dossier chacune à leur niveau ».

La loi ne vise pas la modification des mentalités, donc on ne s'attaque pas à la cause du problème

Sylvie Lausberg
Secrétaire générale de la section européenne du Conseil international des femmes

”

sexuelles, NDLR), mais pour ce qui concerne les féminicides en tant que tels, les seules informations dont nous disposions étaient comptabilisées par les associations féministes », concède Marie-Colline Leroy. Mais ces chiffres présentent de sérieuses limites.

Chaque jour, Aline Dirckx, derrière le

blog Stop Féminicide, épluche les journaux francophones et néerlandophones à la recherche de potentiels féminicides, avec comme seules pistes les mots-clés *corps*, *violence domestique*, *enfants...* « Ma seule source d'information est la presse. Mais tous les féminicides ne sont pas mentionnés, ou ne sont pas nommés comme tels », pointe Aline Dirckx. Ce travail titanesque, elle le réalise en solitaire, « donc quand je tombe malade, comme cela a été le cas ces trois dernières semaines, les chiffres ne sont plus à jour ». Face au manque d'informations reprises dans les articles, certains crimes passent potentiellement à la trappe. « Je garde les articles quand je ne sais pas déterminer ce qu'il s'est passé. J'en ai comme ça des dizaines et des dizaines par an. »

Depuis 2019, le blog Stop Féminicide recense entre 24 et 27 féminicides commis chaque année dans le Royaume. Selon ce décompte, l'écrasante majorité des victimes décèdent des mains de leur conjoint, ex-conjoint ou ex-amant. C'est le cas des quatre victimes de féminicide en 2024, de 19 des 26 cas recensés par le site en 2023, de 22 des 24 en 2022, 19 des 25 en 2021, 21 des 27 en 2020 et 20 des 26 en 2019. Soit environ huit féminicides sur dix.

Face à l'absence de données officielles, les autorités belges ont donc finalement décidé d'agir. A l'été 2023, la Belgique est devenue l'un des trois pays en Europe, avec Chypre et Malte, à adopter une loi reconnaissant officiellement le féminicide. Cette loi se démarque notamment en définissant ce qu'est un féminicide et en établissant une distinction entre quatre types : le féminicide in-